

Régions Terre Sainte

**05.05.2015, 00:01 - Terre Sainte**

Actualisé le 04.05.15, 23:29

## Un village faussement divisé



**A l'approche des élections de février 2016, deux listes politiques se sont créées. Mais les deux poursuivent presque les mêmes objectifs. Quelques explications.**

...aener@lacote.ch

Qu'on le dise clairement: les habitants de Founex ne voulaient pas de ce passage à la proportionnelle, et l'avaient fait savoir dans les urnes en septembre 2011 par 53,85% des voix. Seulement voilà, l'initiative socialiste, visant à ce que les communes de 3000 habitants abandonnent le scrutin majoritaire, avait été soutenue par les Vaudois à 60%. Dès lors, à Founex comme dans d'autres villages, il faut faire avec. Pour les élections de février 2016, il faudra donc élire une ou des listes, qu'elles soient constituées sous l'égide d'un parti politique ou simplement d'un regroupement d'habitants indépendants. Et à Founex, deux "mouvements" s'affronteront. L'un, Entente Centre droit Founex, emmené notamment par le syndic et député PLR François Debluë et le conseiller Laurent Kilchherr; l'autre, Alliance de Founex, porté notamment par les anciens syndics Georges Binz et John Kilchherr.

D'entrée de jeu, pourtant, les différences peinent à se faire jour, dès lors que l'on admet, comme le dit François Debluë, "qu'à Founex, il n'y a pas beaucoup de socialistes." L'échiquier politique, amputé d'une véritable gauche, pousse donc les deux groupes déclarés à se profiler sur les mêmes bases. L'Entente Centre droit, comme son nom l'indique, ratisserait les sympathisants allant du PDC à l'UDC. Comme, en somme, l'Alliance. Sauf que celle-ci préfère refuser toute identification politique. L'ancien syndic Georges Binz explique: "Jusqu'à présent, les conseillers communaux sont tous inscrits sur une même liste d'entente villageoise. Suite à l'avènement de la liste Centre droit, nous voulions offrir aux candidats à l'élection future et à la population une alternative en perpétuant, sous le nom d'Alliance, la liste non partisane d'entente communale telle qu'elle existe aujourd'hui."

## Permettre le choix

En somme, c'est parce que l'Entente a dégainé la première que l'Alliance a répliqué. François Debluë, actuel syndic, confesse: "Oui, mon parti, le PLR, aurait voulu que je forme un groupe à Founex. Mais j'ai jugé cela trop téméraire. Voilà pourquoi nous avons opté pour une liste élargie." L'actuel syndic livre une autre explication, plus pragmatique: "N'avoir qu'une liste à proposer peut être très décourageant pour les candidats car il n'y a que 50 places à disposition sur la liste, soit autant que de sièges au Conseil." Oui, c'est aussi là l'un des grands changements de fonctionnement: au système majoritaire pouvaient s'inscrire autant de candidats que souhaité, et les 50 premiers étaient élus. Avec le passage à la proportionnelle, on ne peut inscrire sur une liste plus de 50 candidats. Dès lors se poserait un véritable problème: qui aura l'autorité d'arbitrer entre les candidats? Qui pourrait dire que Monsieur Untel a le droit de figurer sur la liste et non Madame Unetelle? "Proposer plusieurs listes, c'est permettre aux citoyens désirant se porter candidats d'avoir davantage de chances", conclut François Debluë. Qui insiste sur la terminologie à adopter: "Il ne s'agit en aucun cas d'un parti politique, il s'agit d'un groupe à l'intérieur du Conseil communal. Il n'y aura donc pas d'existence de cette entité en dehors de celui-ci, pas d'assemblée générale annuelle pour faire voter les adhérents."

Voilà pour la genèse de la création de ces deux listes. Dans les faits, on sait que les deux groupes demanderont à travailler pour l'intérêt du village, et non pour un parti cantonal, et ce dans un pragmatisme apprécié de tous. "A Founex, nous souhaitons garder un état d'esprit qui a permis de répondre aux attentes des habitants, tout en augmentant le patrimoine communal pour le bien de tous. Conseillers communaux, conseillers municipaux et citoyens de Founex vivaient dans un climat harmonieux" détaille Georges Binz.

Une différence peu évidente à établir donc, mais qui obligera tout de même les candidats pour la prochaine législature du Conseil communal à faire leur choix. Puis les habitants à voter pour l'une de ces deux listes. A moins qu'une troisième n'arrive entre-temps...

*Par RODOLPHE HAENER*